



LA SECHERESSE

Novembre 2024

Cette note a été préparée par le CARI dans le cadre du GTD et du Projet PASS-LCD¹.
En vue de la COP16, le CARI propose son analyse de la prise en compte de la sécheresse au sein de la CNULCD.

La première partie de la note retrace comment le sujet a été pris en compte au sein de la Convention depuis son adoption en 1994.

La seconde partie de la note explore les avancées qui seront attendues à la COP16, et propose des recommandations en vue de contribuer aux débats et négociations sur les sécheresses.

PREMIERE PARTIE : LA PRISE EN COMPTE DE LA SECHERESSE AU SEIN DE LA CNULCD

Cette première partie propose des éléments de définition et d'historique tirés de la lecture et de l'analyse des principales publications de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) : texte initial de la Convention, Stratégies cadres, rapports des Conférences des Parties.

1. Introduction

Depuis son adoption en juin 1994, la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) offre un cadre international dont l'objectif est « de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés, en particulier en Afrique »².

La sécheresse représente donc un des enjeux majeurs adressé par la Convention qui reconnaît en prévision de la COP16 que ce phénomène climatique est « la plus complexe et la plus grave des catastrophes météorologiques et dont les conséquences sociales, écologiques et économiques sont dévastatrices »³. La CNULCD indique en outre que « ces derniers temps, les épisodes de sécheresse sont d'une ampleur inédite et ont des répercussions considérables sur tous les secteurs de la société, dont l'agriculture, l'énergie, les transports et la santé »⁴. En 2022, près de 2 milliards de personnes sont frappées par la sécheresse, dont 85% vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire⁵.

¹ PASS-LCD : Programme d'actions structurées des acteurs de la lutte contre la désertification (2023-2026) mis en œuvre par le CARI, ENDA Pronat et le ReSaD. Cofinancé par l'AFD.

² [CNULCD](#), Article 2

³ Note du Secrétariat de la CNULCD, 2024. Suivi des cadres politiques et enjeux thématiques : sécheresse [ICCD/COP\(16\)/15](#)

⁴ Rapport du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse, 2024. [ICCD/COP\(16\)/20](#)

⁵ CNULCD, 2024. Note du Secrétariat sur le suivi des cadres politiques et enjeux thématiques : sécheresse [ICCD/COP\(16\)/15](#)
D'après les données communiquées en 2022 dans les rapports de 101 états parties à la CNULCD

2. Zones arides, aridité, sécheresse : de quoi parle-t-on ?

Les zones arides, semi-arides et subhumides sèches sont au cœur de l'action de la CNULCD. Il s'agit des zones terrestres de la planète où « le rapport entre les précipitations annuelles et l'évapotranspiration possible se situe dans une fourchette allant de 0,05 à 0,65 »⁶. Ces zones présentent une diversité de sols, de faune et de flore adaptées, qui y ont permis le développement d'activités humaines variées. Leur caractéristique commune est **l'aridité** définie par le GIEC en 2021 comme « un état d'une caractéristique climatique à long terme marquée par un faible niveau des précipitations moyennes ou de l'eau disponible dans une région donnée »⁷.

➔ L'interface science-politique de la CNULCD indique que les zones arides sont en augmentation et comptent aujourd'hui pour 40,6% des terres émergées⁸.

La sécheresse est définie par la CNULCD comme « le phénomène naturel qui se produit lorsque les précipitations ont été sensiblement inférieures aux niveaux normalement enregistrés et qui entraîne de graves déséquilibres hydrologiques préjudiciables aux systèmes de production des ressources terrestres. »⁹

➔ Ce phénomène n'est donc pas restreint aux zones arides mais peut toucher toutes les zones de la planète.

En résumé, la sécheresse est un événement climatique marqué dans le temps, l'aridité est une condition climatique permanente des régions considérées comme des zones arides, semi-arides et subhumides sèches.

3. Dégradation des terres et sécheresse : des enjeux interconnectés

Dès son texte fondateur, la CNULCD indique une corrélation entre la désertification (soit la dégradation des terres en zone arides) et la sécheresse, et que ces phénomènes entraînent d'importants problèmes sociaux tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les migrations¹⁰. Durant son biennium 2018-2019, l'Interface Science-Politique (SPI) de la CNULCD a travaillé à mettre davantage en évidence le lien entre la sécheresse et les terres, en vue de renforcer les interventions basées sur la gestion durable des terres pour atténuer les effets de la sécheresse et gérer les risques. Le rapport du SPI indique qu'il « existe des liens étroits entre la sécheresse et les terres [...] alors que des sols sains peuvent stocker une quantité d'eau suffisante pour pallier les périodes de sécheresse, la dégradation des sols induite par [les activités humaines] réduit la capacité du sol à retenir l'eau, amplifie la pénurie et augmente la vulnérabilité à la sécheresse. »¹¹ Les travaux du SPI ont mis en évidence l'efficacité de pratiques de gestion durable des terres pour atténuer les risques posés par les épisodes inévitables de sécheresse et améliorer la résilience des populations et des écosystèmes. Ainsi la CNULCD propose « la gestion durable des terres et de l'eau, le recyclage et la réutilisation de l'eau, le passage à des cultures résistantes à la sécheresse et la diversification des moyens de subsistance ruraux »¹² comme autant de stratégies pour atténuer les risques de sécheresse.

⁶ CNULCD, Article premier

⁷ GIEC, [Glossaire du Sixième Rapport d'évaluation](#)

⁸ Rapport du SPI 2024 sur l'évolution des tendances d'aridité et les projections futures [ICCD/COP\(16\)/CST/3](#)

⁹ CNULCD, Article premier

¹⁰ CNULCD, Préambule

¹¹ A. Reichhuber et al. 2019. Lien entre la sécheresse et les terres : renforcer le rôle des interventions basées sur la gestion des terres pour atténuer les effets de la sécheresse et gérer les risques. [Rapport de l'Interface Science-Politique de la CNULCD](#).

¹² CNULCD, 2024. Note du Secrétariat sur le suivi des cadres politiques et enjeux thématiques : sécheresse [ICCD/COP\(16\)/15](#)

4. Les solutions promues jusqu'à présent par la Convention pour faire face à la sécheresse

Depuis son adoption, la CNULCD adresse les enjeux liés à la sécheresse, cependant les efforts ont été progressivement amplifiés au cours des 3 dernières décennies. La COP13 (Ordos, 2017) a marqué un tournant avec d'une part l'adoption d'une décision sur les politiques relatives à la sécheresse¹³ et d'autre part l'inscription dans le cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD d'un objectif stratégique visant à « Atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables.¹⁴»

⇒ Alors que la plupart des pays s'organisent face aux sécheresses avec des approches centrées sur la réaction face aux crises, la CNULCD promeut la mise en place de mesures proactives de préparation et d'adaptation à la sécheresse qui réduisent la vulnérabilité et l'exposition des populations à toutes les échelles (nationale, régionale et locale).

Ainsi, les ambitions renouvelées en 2017 au sein de la Convention se décline en actions pour :

- Fournir des orientations politiques
- Soutenir l'élaboration de plans d'actions nationaux de lutte contre la sécheresse et de programmes régionaux
- Organiser un partage de connaissances et un renforcement des capacités sur les solutions pour s'adapter à la sécheresse
- Mobiliser des ressources financières

4.1. Orientations politiques

Donnant suite aux décisions de la COP13 La Convention a mis à disposition des pays, **des directives pour guider l'élaboration de politiques de résilience, d'adaptation et de gestion de la sécheresse**¹⁵. Ce cadre propose des orientations et pistes d'action articulées autour de trois piliers :

- (1) La mise en place de systèmes de surveillance de la sécheresse et d'alerte rapide
- (2) L'évaluation de la vulnérabilité à la sécheresse et des risques
- (3) La mise en œuvre de mesure pour limiter les impacts de la sécheresse et mieux y réagir

Lors de la COP14 (New Dehli, 2019), **un groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse**¹⁶ est mis en place puis renouvelé à l'issue de la COP15 (Abidjan 2022)¹⁷. Ce groupe de travail a pour mandat d'identifier et évaluer les instruments politique globaux qui pourraient être adoptés pour gérer efficacement la sécheresse dans le cadre de la Convention.

➔ Les travaux de ce groupe de travail ont découlé sur la caractérisation de 7 options envisageables¹⁸, qui seront examinées à la COP et dont l'adoption sera négociée (voir chapitre suivant).

¹³ [Décision 29 de la COP13](#) – Promotion de politiques relatives à la sécheresse

¹⁴ CNULCD, 2018. [Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD](#)

¹⁵ CNULCD, 2019. [Cadre politique de résilience, d'adaptation et de gestion de la sécheresse : directives techniques à l'appui](#)

¹⁶ [Décision 24 de la COP14](#) – Promotion de politiques relatives à la sécheresse

¹⁷ [Décision 23 de la COP15](#) – Promotion de politiques relatives à la sécheresse

¹⁸ CNULCD, 2024. Rapport final du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse - [ICCD/COP\(16\)/20](#)

4.2. Appui aux pays

Le Mécanisme mondial de la CNULCD apporte aux pays qui en font la demande un accompagnement à l'élaboration et l'adoption de plans d'actions nationaux pour faire face à la sécheresse, ainsi qu'à l'élaboration d'initiatives régionales.

→ A ce jour 34 pays ont officiellement adopté un plan d'action de lutte contre la sécheresse¹⁹.

Pour favoriser la coopération régionale le Mécanisme mondial appuie à la mise en place de programmes régionaux pour le renforcement de la gouvernance et de la gestion de la sécheresse. Ces programmes visent à soutenir les parties prenantes à tous les niveaux en fournissant des orientations en matière de politique et de gestion et en partageant des informations scientifiques, des connaissances et des meilleures pratiques pour la gestion intégrée de la sécheresse. Ils viennent également renforcer l'élaboration et la mise en place des plans nationaux de lutte contre la sécheresse.

4.3. Gestion des connaissances

Une « **Boîte à outils sécheresse** »²⁰ a été mise au point par la Convention et ses partenaires (dont la FAO, le Partenariat Mondial de l'eau et l'Organisation Météorologique Mondiale), mettant à disposition des outils, des méthodes et des données pour accompagner les pays dans l'analyse des risques et des différentes formes de vulnérabilité, et dans la hiérarchisation des interventions visant à atténuer les effets de la sécheresse.

Des **communautés d'apprentissages et de pratiques** ont été mises en place par le Secrétariat en collaboration avec le Partenariat mondial pour l'eau. Ces communautés ont pour objectif global de faciliter l'adoption d'une approche intégrée dans la gestion des sécheresses et doivent aussi contribuer à l'atteinte du mandat de la Convention sur la réduction des impacts environnementaux, sociaux et économiques des sécheresses. D'après une enquête menée par la Convention auprès des pays, les communautés d'apprentissage contribuent à soutenir l'élaboration de connaissances techniques sur la sécheresse. Les pays souhaiteraient que la plateforme en ligne fournisse plus d'informations sur les appels d'offres et possibilités de financement lié à la gestion des sécheresses²¹.

L'**Interface Science-Politique de la CNULCD (SPI)** travaille aussi à développer les connaissances fondées scientifiquement sur les sujets en lien avec la sécheresse. Ainsi, le SPI a fourni des données scientifiques sur les approches pour l'évaluation et le suivi de la résilience des populations et écosystèmes vulnérables aux risques de sécheresses²² (plan de travail 2020-2021).

Puis en vue de la COP16, le SPI a travaillé sur l'évolution de l'aridité aux échelles régionale et mondiale, et sur les prévisions des risques liés à l'expansion des zones arides et l'augmentation des personnes touchées par la sécheresse²³ (plan de travail 2022-2024).

¹⁹ Répertoire des plans d'actions nationaux [en ligne sur le site de la CNULCD](#)

²⁰ Boîte à outil sécheresse en ligne sur le site de la CNULCD : <https://www.unccd.int/land-and-life/drought/toolbox>

²¹ CNULCD, 2024. Note du Secrétariat sur le suivi des cadres politiques et enjeux thématiques : sécheresse [\[CCD/COP\(16\)/15\]](#)

²² A. Reichhuber et al. 2022. Approches pour l'évaluation et le suivi de la résilience sociale et écologique à la sécheresse. [Rapport de l'Interface Science-Politique de la CNULCD.](#)

²³ CNULCD, 2024. Rapport du SPI sur l'évolution des tendances d'aridité et les projections futures [\[CCD/COP\(16\)/CST/3\]](#)

Publications attendues lors de la COP16

Le secrétariat de la CNULCD collabore à la réalisation de plusieurs publications destinées à informer les décideurs, et orienter leurs choix politiques. Ces travaux seront partagés lors de la COP16 :

- **Un atlas mondial de la sécheresse** qui recense et présente un large éventail d'effets de la sécheresse et de facteurs de risque dans cinq secteurs d'importance mondiale : l'agriculture et l'élevage, l'approvisionnement en eau, l'hydroélectricité, les voies navigables intérieures et les écosystèmes. L'atlas inclura des études de cas régionales et locales mettant en lumière les enseignements tirés des précédents épisodes de sécheresse, ainsi que des approches et solutions en matière de gestion globale des risques de sécheresse.
- **Une publication sur l'économie de la résilience face à la sécheresse** qui expose des faits et scénarios démontrant le bien-fondé économique des pratiques d'utilisation durable des terres. Le rapport inclura des informations sur i) les coûts réels liés à la sécheresse en cas d'inaction ; ii) les coûts et les avantages d'une politique efficace de gestion préventive des risques de sécheresse fondée iii) les trajectoires et les meilleures pratiques pour améliorer la résilience des terres face à la sécheresse dans les régions fortement touchées.

4.4. Financements

Le Mécanisme Mondial travaille sur la mise en place d'un **fond mixte public-privé de résilience face à la sécheresse**. Ce financement a pour but de :

- Soutenir les objectifs stratégiques concernant la réduction des risques de sécheresse avec une approche intégrée ;
- Favoriser l'effet de levier des ressources financières
- Mobiliser les investissements pour favoriser la mise en place de mesures « efficaces et durables » pour la résilience à la sécheresse.

Ce fonds rémunérateur investira dans une série de projets liés à la résilience face à la sécheresse et/ou dans des entreprises capables d'apporter une contribution positive notable à la résilience face à la sécheresse²⁴.

5. L'Alliance Internationale pour la Résilience face à la Sécheresse

Le secrétariat et le Mécanisme mondial de la CNULCD ont également mandat d'établir des partenariats avec les organisations pertinentes leur permettant d'améliorer la mise en œuvre de la Convention. Ainsi la CNULCD soutient **l'Alliance Internationale pour la Résilience face à la Sécheresse (IDRA)**²⁵ qui est une coalition de pays qui a été mise en place en novembre 2022 à l'occasion de la COP27 de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), par les chefs des gouvernements sénégalais et espagnol. L'Alliance compte aujourd'hui 38 pays et plus de 30 organisations internationales et elle apparait comme un outil important pour promouvoir et soutenir une approche préventive et de réduction des risques dans la gestion des sécheresses. Elle soutient et encourage l'action autour des Solutions Fondées sur la Nature qui favorise la résilience face aux sécheresses.

²⁴ CNULCD, 2024. Note du Secrétariat sur le suivi des cadres politiques et enjeux thématiques : sécheresse [ICCD/COP\(16\)/15](#)

²⁵ International Drought Resilience Alliance (IDRA)

Lors de la COP28 de la CCNUCC trois publications conjointes entre la CNULCD et l'IDRA ont été présentées :

- Le rapport Global Drought Snapshot 2023²⁶ qui présente les effets multiples et en cascade de la sécheresse, ainsi qu'une note d'orientation politique qui en est tirée.²⁷
- La note sur les solutions fondées sur la nature pour la résilience face à la sécheresse²⁸

Lancement de l'Observatoire international de la résilience à la sécheresse prévu lors de la COP16

Cet observatoire est une initiative de l'Alliance internationale pour la résilience à la sécheresse (IDRA). Il prendra la forme d'une plateforme numérique qui permettra de regrouper/centraliser les données sur les sécheresses, (leurs impacts et leurs évolutions) et de donner des indicateurs sociaux et environnementaux de résilience à la sécheresse, dans le but d'aider les décideurs à prendre des décisions et mettre en œuvre des politiques adaptées. Outil à destination des décideurs, les états pourront y rentrer leurs données.

²⁶ IDRA, CNULCD, 2023. [Global Drought Snapshot](#)

²⁷ IDRA, CNULCD, 2023. [Note d'orientation politique : Les effets multiples et en cascade de la sécheresse.](#)

²⁸ The Nature Conservancy, IDRA, CNULCD, 2023. [Note d'orientation technique sur les NfS pour la résilience face à la sécheresse.](#)

DEUXIEME PARTIE : LES AVANCEES ATTENDUES A LA COP16

Cette partie décrypte le contenu envisagé des négociations de la COP16 concernant l'action pour faire face aux sécheresses dans le cadre de la CNULCD. Elle explore les opportunités qui se présenteront pour une prise en compte renforcée de l'agroécologie dans ces négociations. Cette partie est tirée de la lecture et de l'analyse des projets de décisions de la COP16²⁹.

1. Suivi des cadres directifs et des questions thématiques : sécheresse

Les enjeux de sécheresse feront l'objet de débats dans l'après-midi du lundi 2 décembre³⁰ :

- Lors d'une table-ronde ministérielle sur la résilience face à la sécheresse
- Lors du comité plénier sur le suivi du cadre politique de la sécheresse.

« Les Parties à la Convention sont conscientes du besoin croissant de politiques ciblées, d'une collaboration efficace et d'investissements accrus dans les mesures de préparation à la sécheresse, d'intervention et de redressement en vue de mener une action décisive en faveur de la résilience face à la sécheresse »³¹.

1.1. Au niveau national : Suivi de l'Initiative sur la sécheresse

A la suite des efforts du Mécanisme mondial pour soutenir l'adoption de plans d'actions nationaux sur la lutte contre la sécheresse, dans le draft de décision l'accent est mis sur la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de lutte contre la sécheresse.

- ➔ Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est appelé à soutenir les Parties dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux.
- ➔ Le Mécanisme mondial doit « accroître les mesures » pour aider les pays à mobiliser des financements dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux, en encourageant la prise en compte des questions de genre et des stratégies de prévention des risques de sécheresse.
- ➔ Le Mécanisme mondial doit aussi travailler sur la mobilisation d'autres sources de financement, tel que le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, pour encourager la gestion préventive de la sécheresse.

Un autre aspect significatif concernant la mise en œuvre de ces plans d'actions, est que le projet de décision appelle à intégrer les questions de genre, en soutenant les femmes et de leurs initiatives dans les plans nationaux de lutte contre la sécheresse.

1.2. Au niveau régional

Le draft de décision demande au secrétariat et au Mécanisme mondial de continuer à promouvoir « la collaboration régionale en matière de politiques et de stratégies de lutte contre la sécheresse, en tant que moyen efficace de soutenir l'action nationale. »

²⁹ CNULCD, 2024. Projets de décision pour considération à la COP16. [ICCD/COP\(16\)/22](#)

³⁰ CNULCD, 2024. Agenda de la COP16 [ICCD/COP\(16\)/1/Rev.1](#)

³¹ CNULCD, 2024. Note du Secrétariat sur le suivi des cadres politiques et enjeux thématiques : sécheresse [ICCD/COP\(16\)/15](#)

1.3. Au niveau mondial : l'adoption d'un cadre global sur la sécheresse

Dans son rapport³² le groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse a identifié 7 options pour un accord global sur la sécheresse qui seront étudiées lors de la COP16 et dont l'adoption ou non sera négociée entre les États Parties. Les options proposées seront les suivantes :

- Un amendement à la Convention
- Une décision sur la collaboration avec le Fonds pour l'Environnement Mondiale (FEM)
- Des orientations de la COP destinées au Mécanisme mondial
- Un cadre mondial pour la résilience face à la sécheresse
- Une déclaration politique
- Un protocole
- Une décision spéciale et ambitieuse de la COP sur la sécheresse

Des détails sur les 7 options proposées par le groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse sont présentés en annexe à la fin de cette note.

1.4. Sur le partage de connaissances et le renforcement de capacités

Le secrétariat de la Convention doit soutenir la diffusion des enseignements tirés des communautés d'apprentissage et de pratique pour enrichir le processus d'élaboration des politiques aux échelles régionale, nationale, mondiale et dans les autres Conventions de Rio, sur la question des sécheresses. Ainsi le draft de décision demande au secrétariat de :

- ➔ Continuer à élaborer des outils de suivi des impacts de la sécheresse
- ➔ Et de mettre en place des communautés d'apprentissage et de pratique dans le but de faire progresser « le co-apprentissage et de soutenir la coopération au sein des régions et entre les régions en matière de gestion des risques de sécheresse et de ses effets. »

1.5. Concernant le financement de la lutte contre la sécheresse

La Convention reconnaît que : « *Les systèmes de financement innovants tels que les produits d'assurance, les obligations et le microcrédit sont d'autres instruments jouant un rôle essentiel dans une atténuation durable et à long terme.* » (p.3)

Le draft de décision indique que le Mécanisme Mondial doit mener un travail pour :

- ➔ « Estimer les retombées économiques d'une réorientation judicieuse des subventions préjudiciables aux fins de la promotion de pratiques vertueuses, qui renforcent la résilience face à la sécheresse
- ➔ Évaluer les retombées économiques de l'utilisation de produits d'assurance, d'obligations et de services de microcrédit (soit les services financiers destinés aux pauvres, y compris les services d'épargne, de crédit et d'assurance) [...]. »

³² CNULCD, 2024. Rapport final du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse - [ICCD/COP\(16\)/20](#)

2. Evaluation à mi-parcours du cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD

La prise en compte des résultats de l'évaluation à mi-parcours du cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD sera débattue en comité plénier dans l'après-midi du vendredi 6 décembre.

Les résultats du rapport du groupe de travail intergouvernemental³³ seront soumis à la COP16 aux différentes parties prenantes. La sécheresse apparaît comme un sujet de préoccupation majeur auprès des Pays Parties, qui pour plusieurs d'entre eux, devrait être « la priorité » de la Convention. Bien que les activités menées par la Convention soient jugées positives et adaptées aux besoins et aux approches des pays, par les États Parties, certains problèmes persistent pour parvenir à atténuer les effets des sécheresses et renforcer la résilience :

- ➔ Le manque de ressources et de capacités pour la mise en place de systèmes de surveillance et d'alertes précoce de la sécheresse ;
- ➔ Le manque de coordination interne et d'échange d'informations entre les secteurs et les parties prenantes.

Le rapport établit que des « efforts supplémentaires » peuvent être fait pour renforcer la résilience face aux sécheresses. Dans cette optique, le draft de décision issu des travaux du CRIC22³⁴ appelle les Parties à :

- Fixer des objectifs dignes de ce nom et d'élaborer, de manière participative, des politiques et des plans nationaux ambitieux et intégrés aux fins d'une gestion d'ensemble des risques.
- Favoriser une approche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société.
- Etablir des liens entre la sécheresse et les démarches de développement durable, de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre les changements climatiques.

3. Plaidoyer possible à la COP sur la question de la résilience face à la sécheresse

Dans les documents préparatoires de la COP16 et dans certains des projets de décision, l'agroécologie est citée comme faisant partie des « démarches et pratiques présentant un fort potentiel de gains environnementaux et socioéconomiques combinés » que le Secrétariat et le Mécanisme mondiale doivent continuer à promouvoir. L'agroécologie à travers ses principes environnementaux, sociétaux et économiques représente en effet une solution pour améliorer la durabilité des systèmes agricoles. L'agroécologie serait aussi l'une des solutions pour rendre les agrosystèmes plus résilients en limitant leur sensibilité aux impacts des sécheresses³⁵.

La COP16 représente donc une opportunité de porter la transition agroécologique comme solution pertinente pour améliorer la résilience des populations et écosystèmes face aux sécheresses. Les OSC peuvent travailler à intégrer des propositions dans ce sens, dans leurs déclarations communes lors des sessions consacrées à la sécheresse.

³³ CNULCD, 2024. Rapport du groupe de travail intergouvernemental sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie 2018-2030 [ICCD/COP\(16\)/2](#)

³⁴ CNULCD, 2024. Projets de décisions pour considération au CRIC 22 - [ICCD/CRIC\(22\)/8](#)

³⁵ CARI, 2023. [Note de synthèse – Sécheresse et agroécologie](#)

ANNEXE : RESUME DES 7 OPTIONS DE CADRE GLOBAL PROPOSEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA SECHERESSE³⁶

Option	Définition	Principales forces	Principales faiblesses
Un amendement à la Convention	Modification de la Convention qui est un accord juridiquement contraignant. <ul style="list-style-type: none"> - Révision des définitions - Ajouts de principes directeurs - Réviser les obligations des Parties 	Juridiquement contraignants : encourage les Parties à honorer leurs engagements Permettre d'améliorer l'accès aux ressources pour la gestion préventive et intégrée des risques de sécheresse Raviver l'intérêt des responsables politiques pour ces questions.	Difficulté à recueillir le soutien des Parties Procédures d'adoption et de ratification longues Contraignant que pour les Parties qui le ratifient
Une décision sur la collaboration avec le FEM	Accroître le financement du renforcement de la résilience à la sécheresse <ul style="list-style-type: none"> - Redéfinir l'objectif du domaine d'intervention « DDT » qui est axé sur les conséquences de la sécheresse pour encourager une gestion plus préventive de la sécheresse - Aider les pays à réorienter les subventions préjudiciables à l'environnement qui contribuent à la sécheresse vers des activités qui améliorent la résilience 	Efficacité du FEM Ressources supplémentaires mobilisées sans coûts additionnels pour les pays bénéficiaires Meilleure implication et information des responsables politiques sur la résilience face à la sécheresse	Difficulté de modifier les orientations programmatiques du FEM Risques liés à la disponibilité de l'aide Premiers résultats concrets une fois que les programmes prévus sont lancés Les bénéficiaires du FEM pourraient choisir d'utiliser leur allocation sans donner la priorité à la gestion préventive de la sécheresse
Des orientations de la COP destinées au Mécanisme mondial	Action du MM pour renforcer les capacités des Parties à accéder aux financements et mettre en œuvre leurs plans d'actions sécheresse <ul style="list-style-type: none"> - Expertise technique aux pays - Production de connaissances sur le financement et les retombées économiques 	Pays plus à même de mobiliser des fonds publics et privés pour l'exécution des projets transformateurs	Coûts additionnels pour le travail du MM
Un cadre mondial pour la résilience face à la sécheresse	Définition d'un objectif mondial, de cibles et de délais. Proposition de mesures pour atteindre cet objectif et systèmes de suivi et d'apprentissage <ul style="list-style-type: none"> - Instrument stratégique global qui orienterait la mise en œuvre des politiques et initiatives sécheresse (fournirait des orientations précises en termes de gestion intégrée) 	Incitation aux pays à respecter leurs engagements et à entamer une transition vers une gestion préventive Solution complète : peut intégrer une multitude d'éléments	Temps et ressources nécessaires à la mise à jour des législations nationales Complexité de la définition des cibles précises Différences régionales importantes dont il faut tenir compte
Une déclaration politique	Déclaration formelle signée par des représentants de haut niveau (engagement politique) <ul style="list-style-type: none"> - Par la suite citées dans des résolutions ultérieures - Appelle l'attention sur un enjeu et lui donne de la visibilité 	Moyen efficace pour générer de l'attention sur un enjeu et lui donner une visibilité Outil de sensibilisation des politiques publiques	Non contraignante / pas de mécanisme de contrôle Visibilité éphémère N'entraîne pas nécessairement de mobilisation de ressources
Un protocole	Instrument juridiquement contraignant qui permettrait de mettre en place une approche juridique large et globale de la lutte contre la sécheresse <ul style="list-style-type: none"> - Impose des obligations aux Parties qui le ratifient, relatives à la mise en œuvre, le suivi et la mobilisation des ressources 	Négociations qui attireraient l'attention du monde politique Mécanisme de contrôle Création d'un fondement juridique qui aiderait à élaborer des politiques Approche globale et cohérente de la lutte contre la sécheresse Outil mobilisable pour le plaidoyer	Négociations puis ratifications longues Coûts additionnels pour l'élaboration et la mise en œuvre Manque de volonté politique pourra faire avorter la négociation Charge de travail supplémentaire pour le secrétariat de la Convention
Une décision spéciale et ambitieuse de la COP sur la sécheresse	Résolution qui met en place un processus rapide et continu pour la mise en œuvre de la Convention <ul style="list-style-type: none"> - Alimenterait le travail du secrétariat 	Adoption rapide et simple Promouvoir la mise en œuvre de la Convention sans changement radical Étoffer les éléments techniques et scientifiques	Non contraignante / pas de mécanisme de contrôle Application des décisions de la COP peut être lacunaire Ressources non sécurisées

³⁶ CNULCD, 2024. Rapport final du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse - [ICCD/COP\(16\)/20](#)



CARI - Centre d'Actions et de Réalisations Internationales

12 rue du Courreau - 34380 Viols-le-Fort - France

Tel.: +33 (0)4 67 55 61 18

contact@cariassociation.org | www.cariassociation.org

Le CARI coordonne les réseaux de la société civile :

